



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET
DES SOLIDARITES –UD92**

N° Spécial

04 Août 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIETS-UD92 du 04 août 2022

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	Page
N°2022-255	03.08.2022	Arrêté portant renouvellement des membres de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social du département des Hauts-de-Seine.	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE
L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES
UNITE DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté n°2022-255 en date du 03 août 2022 portant renouvellement des membres de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social du département des Hauts-de-Seine

La Directrice régionale adjointe de la DRIEETS d'Ile-de-France, directrice de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine ;

Vu les articles L. 2234-4 à 7 et R. 2234-1 à 4 du code du travail instituant les observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 mars 2021 nommant Madame Claudine SANFAUTE, Directrice Régionale adjointe à la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, directrice de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2021 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2021 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ;

Vu l'arrêté du 14 février 2022 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et multiprofessionnel dans le secteur du spectacle vivant et enregistré ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2021 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et multiprofessionnel dans le secteur des activités agricoles ;

Vu l'arrêté du 19 octobre 2021 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et multiprofessionnel dans le secteur de l'économie sociale et solidaire ;

Vu les résultats de l'audience syndicale recueillis par le ministère chargé du travail, issus des élections professionnelles organisées dans les entreprises d'au moins onze salariés entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2020, des résultats du scrutin organisé en avril 2021 visant à mesurer l'audience syndicale auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés et des employés à domicile et des résultats aux élections des chambres départementales d'agriculture des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision 2022-89 du 13 juillet 2022 portant publication pour le département des Hauts-de-Seine de la région d'Ile-de-France de la liste des organisations syndicales de salariés appelées à siéger au sein de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation ;

Vu le courrier en date du 17 mars 2022 et les courriels en date des 17 mars 2022 demandant aux organisations syndicales et professionnelles de désigner un représentant à l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation des Hauts-de-Seine;

Vu les les désignations des membres effectuées par les organisations syndicales et professionnelles entre le 17 mai 2022 et le 17 juillet 2022 ;

ARRETE

Article 1 : En application de l'article R. 2234-4 du Code du Travail, sont désignés comme membres de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département des Hauts-de-Seine :

- Au titre de l'autorité administrative :
 - o Madame Claudine SANFAUTE, Directrice régionale adjointe de la DRIEETS Ile-de-France - Directrice de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine ;
 - o Monsieur Philippe LAGRANGE, Directeur de l'Unité Départementale Adjoint, en qualité de suppléant.
- Au titre des organisations syndicales :

Organisations syndicales	Membres	Suppléants
CFDT	Mme Badiaa SOUIDI	Mr Nicolas MOREAU
CFE-CGC	Mr Maurice RUIZ	Mr David BRUNET
CGT	Mme My Huong VAN	
CFTC	Mme Fadila GOUDJIL	
CGT-FO	Mme Corinne BOULICAUT	Mr Patrick DELAMARE
UNSA	Mme Khadija CHLAÏT	Mr Joël GREBIL

- Au titre des organisations professionnelles :

Organisations professionnelles	Membres	Suppléants
CPME	Mr Benjamin DESAINT	Mme Leslie NICOLAÏ
MEDEF	Mme Agnès COLONVAL	Mme Marie-Pierre HURE
UDES	Mr Jean-Baptiste KIEFFER	

Article 2 : La décision n°2021-131 en date du 13 avril 2021 est abrogée.

Article 3 : La directrice régionale adjointe de la DRIEETS d'Ile-de-France, directrice de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs et sur le site internet de la DRIEETS Ile-de-France.

Fait à Nanterre, le 03 août 2022

Le Directeur l'Unité Départementale Adjoint
de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine

Signé

Phillipe LAGRANGE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>